

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: «*Nunc est museorum hora*».

Rapport de M. Alpha Dramé.

L'objet susmentionné a été renvoyé en commission des arts et de la culture le 25 novembre 2013. Cette dernière, réunie sous les présidences de M. Jean-Philippe Haas et M. Sylvain Thévoz, a débattu de la motion le 27 janvier et le 25 août 2014. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Rappel de la motion

Considérant:

- le potentiel d'attractivité que représente la qualité remarquable des collections de nos musées, notamment de ceux de la Ville de Genève;
- la curiosité des visiteurs quant à la découverte de notre patrimoine;
- la concentration des publics les week-ends, notamment en période estivale;
- le statut figé des horaires d'ouverture de nos musées en dépit de la récente extension d'horaires;
- le constat que les grands musées du monde proposent des nocturnes muséales, soit une extension des horaires en fin de journée, au moins une fois par semaine, par exemple:
 - nocturnes du Louvre, Paris, les mercredis et vendredis, jusqu'à 21 h 45;
 - nocturnes de la Tate Gallery, Londres, les vendredis et samedis, de 10 h à 22 h;
 - nocturnes du Metropolitan Museum, New York, de 9 h 30 à 21 h, les vendredis et samedis;
 - nocturnes du Prado, Madrid, tous les jours de 10 h à 20 h,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à l'instar des grandes destinations culturelles de rayonnement international:

- d'étudier la possibilité d'élargir l'ouverture de nos musées en fin de semaine, en maintenant le même nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture;
- de présenter, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet concret de faisabilité de ce nouveau projet pour l'ensemble des musées de la Ville.

Séance du 27 janvier 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de MM. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), et Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie (MEG)

M. Kanaan prend la parole pour dire que son poste de magistrat chargé de la culture ne peut qu'avoir de la sympathie pour une initiative visant à rendre les musées plus accessibles. Pour rappel, il existe cinq institutions muséales en Ville de Genève: le MAH et ses différents sites que sont la Maison Tavel, le Musée Rath, la Bibliothèque d'art et d'archéologie et le Cabinet d'arts graphiques, le MEG, le Muséum d'histoire naturelle, l'Ariana et le Jardin botanique.

Il faut savoir que l'une des caractéristiques de ces musées publics est de posséder des collections principalement issues du patrimoine genevois. A titre d'exemple, la plupart des pièces du MAH proviennent de legs et autres donations. D'autre part, le fait que le MAMCO ne figure pas sur la liste s'explique par son fonctionnement autonome. Même si la municipalité contribue à son subventionnement, le MAMCO est géré par une fondation de droit public qui reçoit des apports réguliers de partenaires privés.

Ceci étant précisé, M. Kanaan rejoint la motion en ce sens que les institutions muséales de la Ville disposent de trésors qui mériteraient d'être davantage valorisés. Aujourd'hui, les musées ne constituent plus uniquement des espaces de conservation d'un patrimoine, mais ils servent également de lieux de vie et d'échanges. Ainsi, l'une des premières ambitions du département est de sortir des schémas classiques afin d'élargir le public qui pourrait potentiellement s'intéresser à ce genre de programmes. Il faut pouvoir donner l'envie à la population genevoise de se rendre dans un musée afin d'élargir sa culture de manière interactive et attrayante.

Le cas du MEG est représentatif de cette volonté puisque le nouveau bâtiment accueillera un restaurant, une salle de projection et plusieurs espaces de médiation. Le Muséum essaie également d'optimiser son contact avec le public comme le prouvent l'installation de programmes interactifs et la création d'expositions de grande envergure.

Le magistrat aimerait aussi mettre l'accent sur trois actions qui ont été entreprises depuis le début de son mandat.

On peut citer pour commencer la mise en place d'états généraux réunissant les musées publics et les principaux musées privés présents sur le territoire genevois. L'idée de ce programme est de mener une réflexion commune sur les éventuels moyens de promouvoir ces institutions.

La seconde action à prendre en considération est, bien entendu, la Nuit des musées, qui a connu un beau succès l'année passée. Alors que ce projet répon-

daît au besoin de proposer des événements alternatifs capables d’attirer d’autres publics, il faut savoir que son principal problème a résidé dans le nombre impressionnant de visiteurs. En effet, beaucoup d’institutions ont été débordées par l’affluence du public et on a pu observer une grande proportion de personnes entre 15 et 30 ans, ce qui est un succès lorsque l’on connaît la difficulté à attirer ce public.

Enfin, on peut relever la création des Journées des métiers d’art dont le but est de valoriser les coulisses de ces professions. La première édition de ce programme a eu lieu au mois d’avril 2013 et elle a réuni onze institutions regroupant des théâtres et des musées. Le fait que seize institutions participent au projet cette année confirme sa réussite. Ces différentes actions menées par le Département montrent qu’il faut sortir de l’offre habituelle des musées si l’on veut augmenter le nombre de visiteurs. Le fait d’offrir un autre regard sur ces institutions permet d’attirer la curiosité d’un public plus large.

On peut relever en ce sens la réflexion qui a été menée autour de nocturnes plus réguliers, mais le plus grand frein à ce projet réside bien évidemment dans les coûts que peut représenter un tel changement. Même si l’idée d’améliorer la disponibilité des musées est plaisante, il est clair que le prix d’une telle initiative est un facteur à prendre en compte. Si la motion est votée à coût constant, il faudra sacrifier certaines plages d’horaires. Il faut donc bien réfléchir au type d’offres qui permettraient d’élargir le public sans trop de concessions.

M. Wastiau indique que le MEG sera accessible au public tous les jours de la semaine excepté le lundi. Le bâtiment sera ouvert de 11 h à 18 h et certaines classes d’école pourront effectuer des visites dès 9 h. Le décalage des horaires d’ouverture s’explique par la hausse de la quantité de visiteurs que connaissent généralement les musées en fin d’après-midi. On peut ajouter que le budget de cette année prévoit d’augmenter le nombre des ouvertures nocturnes suite au succès remporté par la Nuit des musées.

Pour assurer une certaine réussite au projet, ces événements n’auront pas lieu à dates régulières mais durant les périodes de grande fréquentation. L’idée est d’associer les visites nocturnes du MEG à d’autres rendez-vous culturels importants du quartier tels que la Fête de la musique ou la Nuit des Bains. Bien entendu, ces changements d’horaires demanderont un renforcement du travail des collaborateurs chargés de garantir la surveillance et la réception des visiteurs.

Alors que le MEG comprend actuellement six postes de surveillants et douze postes dédiés à l’accueil, une extension des heures d’ouverture telle que le suggère la motion nécessiterait deux réceptionnistes et quatre agents de sécurité supplémentaires. Cette augmentation du personnel n’est pas anodine puisqu’elle représenterait un coût total de 120 000 francs par an.

En outre, le regroupement des horaires en fin de journée proposé par la motion demandera des changements d'organisation car il faudra supprimer l'accueil des groupes scolaires le matin. On peut noter pour terminer que ces modifications devront être accompagnées d'une politique d'information destinée à la population. Si l'on veut que le succès soit au rendez-vous, il faudrait investir quelque 50 000 francs dans la promotion de ces nouvelles heures d'ouverture.

M. Marin relève que le bâtiment du MAH nécessite une vingtaine de collaborateurs pour ouvrir la totalité de ses salles au public. Une extension des heures d'ouverture représente un investissement relativement élevé puisqu'il faudra engager du personnel supplémentaire. Par ailleurs, on peut noter qu'une expérience similaire a déjà été menée au Musée Rath, sans remporter toutefois le succès escompté. L'ouverture des expositions chaque mercredi, puis un mercredi par mois, n'a pas réuni un bassin de population suffisamment important pour poursuivre l'aventure.

Il faut comprendre que la réussite d'un tel projet dépend en grande partie d'un travail de fidélisation qui doit s'effectuer sur le long terme. Ce travail passe par une campagne de communication destinée à informer la population des changements d'horaires et les musées pourraient profiter des périodes de haute fréquentation pour en placer une bonne partie.

Le fait de se centrer sur des événements existants permettrait d'augmenter les chances de succès d'une telle initiative. Cela dit, il faut garder à l'esprit qu'une augmentation des heures d'ouvertures représente des coûts élevés, que ce soit en termes de personnel ou de promotion.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir quelques précisions sur la réflexion menée au sein des états généraux des institutions muséales.

Le président indique que le département prépare un document qui viendra exposer les aboutissements de la réflexion menée au sein des états généraux. Ce document sera d'abord envoyé au Conseil administratif puis présenté à la commission dans un deuxième temps. Il faut savoir que l'idée d'organiser ces réunions est née du constat que la place muséale genevoise n'était pas suffisamment mise en avant malgré ses richesses. Les musées présents sur le territoire disposent de collections dont le nombre et la qualité mériteraient d'être valorisés auprès d'un public plus important.

En faisant la promotion d'une place muséale commune, l'idée du projet consiste donc à élargir le nombre potentiel de visiteurs. On peut relever que l'un des premiers thèmes de réflexion réside dans le renforcement des sentiers

culturels. Ces sentiers représentent des parcours de musées que pourront effectuer les visiteurs sur un périmètre donné.

Un autre aboutissement de la réflexion propose d'augmenter le nombre d'expositions résultant d'une collaboration entre institutions. La rétrospective d'art contemporain qui va être mise en place en 2015 par le MAMCO et le MAH illustre cette volonté d'optimiser le nombre de partenariats. On peut également citer le projet d'exposition commune entre le Musée de la Croix-Rouge et le Musée Rath prévu pour cette année.

Le commissaire demande si des études ont été récemment effectuées pour connaître les attentes du public.

M. Kanaan révèle que la Ville a mis en place depuis peu la passerelle d'observation des publics. Cette passerelle comporte deux niveaux de récolte de données. Le premier consiste à demander à l'entrée du musée des informations aux visiteurs sur leur genre, leur âge et leur lieu de domicile. Bien que moins ponctuel, le second niveau propose une enquête plus approfondie sur les habitudes de consommation du public. Ces recensements ne concernent que les musées publics pour l'instant, mais il est possible que les institutions privées adoptent cette façon de procéder à l'avenir. En ce qui concerne les habitudes de consommation à proprement parler, la Ville ne recourt pas à une étude particulière, mais dispose des données de l'Office fédéral de la statistique. Ces données manquent toutefois de précisions puisqu'elles sont ponctuelles et concernent les pratiques culturelles des Suisses au sens large.

Le président soulève que certains musées ont une affluence plus importante que d'autres. Le type de clientèle peut aussi varier suivant l'établissement dans lequel on se trouve. Ainsi, il serait utile d'établir un cahier des charges propre à chaque musée si l'on désire connaître les possibilités d'élargissement de son offre. Comme chaque musée dispose d'une superficie et d'un nombre d'employés différents, il semblerait pertinent de pouvoir procéder à une étude comparative.

Il est regrettable d'autre part que la Ville ait manqué jusqu'à présent de savoir-faire en matière de rentabilité. Concernant les horaires tardifs, on peut imaginer mettre en avant la restauration afin d'assurer la venue de visiteurs et une certaine rentrée d'argent. Alors que la plupart des autres musées d'Europe sont payants, la Ville de Genève pourrait compenser la gratuité de ces musées par d'autres services.

M. Kanaan rappelle que la gratuité des musées a été confirmée par votation populaire en 1997 suite à un référendum s'opposant à son abolition. Ensuite, il semble que la motion envisage plusieurs scénarios possibles en matière d'élargissement d'horaires. La fréquence des ouvertures tardives est donc un élément important à déterminer si l'on veut connaître l'impact en termes de coût d'un éventuel changement.

En ce qui concerne les buvettes, il faut comprendre que le succès des musées réside en grande partie dans l'offre mise à disposition. Aujourd'hui, les musées ne sont plus uniquement considérés comme des espaces de divertissement culturel, mais aussi comme des lieux de travail et de détente. Les restaurants prennent donc une place importante dans ces nouvelles données car ils permettent de diversifier les activités.

Néanmoins, la buvette du Muséum n'est pas particulièrement séduisante et il faudra réfléchir à la question de la même manière que pour le MAH. Il faut tout de même savoir que les buvettes ont des cahiers des charges relativement contraignants puisque leurs horaires se calquent sur ceux des expositions. La difficulté de modifier cette façon de procéder semble contraindre la rentabilité d'une telle opération pour l'instant.

Concernant les surveillances, le département a fait le constat du manque de moyens techniques proposés dans la plupart des musées de la Ville. Les systèmes d'alarme en vigueur préconisent une protection minimale qui n'a rien à voir avec l'efficacité des technologies actuelles. Les différents chantiers en cours vont donc permettre de reconsidérer cet aspect pour que les collections de la Ville puissent bénéficier d'une sécurité adéquate.

M. Marin souligne que le projet de restauration du MAH prend en compte les considérations d'ordre lucratif exprimées au sein de cette commission. Alors que la partie dédiée aux collections permanentes va rester gratuite, l'accent a également été mis sur certains aspects événementiels qui devraient générer des rentrées d'argent. Le restaurant pourra ouvrir tard le soir et les espaces d'accueil seront plus conviviaux. Comme le MAH n'a pas été édifié dans un but de rentabilité, il va falloir agrandir la superficie des lieux de détente.

Une commissaire remarque que cette motion qui a pour objectif d'optimiser la place muséale genevoise invite aussi le département à proposer des pistes de réflexion. En ce sens, elle aimerait savoir s'il serait possible d'utiliser les restaurants existants pour des événements internes aux musées. La mise en place d'ouvertures nocturnes autonomes pourrait améliorer la popularité de certains musées. Ces derniers pourraient même profiter de ces occasions pour mettre à disposition certains services payants.

M. Kanaan note que le MAH accueille parfois des concerts de musique le dimanche. Il est possible qu'une augmentation de ce genre d'animations puisse améliorer l'attractivité des musées. Ce genre de projet représente tout de même un investissement et il faudrait procéder à une évaluation des coûts pour évaluer les enjeux d'une telle opération. Il faut comprendre que si le projet s'effectue à coût constant, le département se verra contraint de diminuer le budget accordé à d'autres secteurs. Dans tous les cas, si la plénière approuve la motion, le département étudiera les différents pistes capables de répondre aux demandes de la

motion. On peut même envisager de mettre en place des collaborations avec des partenaires privés dans le cadre d'événements particuliers.

Une commissaire aimerait connaître le type d'horaires en vigueur dans les musées des autres grandes villes européennes.

M. Marin constate que la plupart des musées suisses ferment à 17 h. Si l'on prend en compte des villes européennes de taille comparable à Genève, les ouvertures prolongées ne sont pas en vigueur sauf dans le cadre d'événements culturels particuliers. Il semble que les nocturnes ne fonctionnent que pour des villes regroupant un bassin important de population. On peut ajouter que la demande de soirées privées est forte en ce qui concerne le MAH.

Le problème est que le musée ne dispose actuellement pas du dispositif nécessaire pour accueillir ce genre d'événements à des périodes régulières. Bien que la motion aille dans le sens de la réflexion menée au sein des états généraux, le changement de politique requiert des moyens financiers capables d'optimiser cette offre.

Un commissaire s'étonne du manque de flexibilité des institutions face à une motion qui cherche à rétablir l'importance de la place muséale à Genève. Suite aux remarques émises sur la rentabilité d'un tel projet, on pourrait envisager une concentration du nombre d'ouvertures nocturnes lors des saisons remportant le plus de succès auprès du public.

M. Kanaan estime que la rentabilité d'une telle initiative passe aussi par le type d'offre proposé. Le caractère événementiel des ouvertures nocturnes pourrait augmenter les chances de succès auprès du public. L'idéal serait d'inscrire le côté événementiel de ce genre de projet dans la durabilité.

D'autre part, il semble préférable de privilégier l'ouverture prolongée des musées lors d'événements particuliers qui puissent mettre en valeur leur collection. La location de l'espace à des fins privées ne rentre pas dans le cadre de la mission première d'un musée public. Le renforcement de l'activité commerciale doit rester en lien avec l'offre proposée et il ne faudrait pas ouvrir les portes du musée sans encadrement pour attirer du monde à tout prix.

M. Marin relève que la politique muséale de la Ville tient à maintenir la gratuité des ouvertures au public. Ceci dit, il est possible de proposer des services payants tant que l'offre première du musée respecte un but non lucratif. Il est important de séparer ces deux fonctions distinctes si l'on veut préserver le succès de la place muséale genevoise.

Une commissaire relève que certains objets exposés au MEG peuvent avoir plus de sens s'ils sont observés durant la nuit. Ce musée présente des cultures qui ont souvent un rapport particulier avec la nuit et il serait pertinent d'élargir

ses horaires pour rendre leur contenu accessible à des moments plus opportuns. En outre, une ouverture nocturne régulière pourrait coûter moins cher que tout le dispositif médiatique à mettre en place dans le cadre d'événements particuliers.

M. Wastiau rappelle que la proposition de budget 2014 prévoit d'inclure 24 nocturnes par année dès 2015. Ces ouvertures tardives vont se concentrer sur les semaines les plus fréquentées afin d'attirer un grand nombre de visiteurs. L'idée de s'associer à d'autres manifestations s'explique par l'existence de nombreux festivals organisés dans le quartier de la Jonction. Comme ce genre d'organisation doit contribuer à améliorer l'image du musée auprès de la population, il faudra entreprendre des collaborations pertinentes.

De plus, le MEG ne va pas uniquement miser sur des événements extérieurs pour organiser ces nocturnes mais il va aussi essayer de proposer des soirées autonomes. Ce musée dispose de suffisamment de matériel pour organiser des festivités autour d'un thème particulier et on peut très bien imaginer que les nocturnes proposent des projections cinématographiques, des concerts musicaux ou encore des cycles de conférences.

La commissaire voudrait savoir si une collaboration plus intense avec Genève Tourisme serait possible.

M. Kanaan indique qu'une telle collaboration fait partie de la stratégie mise en place par le département. Il faut retenir que l'entreprise est difficile car Genève n'a jamais été vendue comme une destination culturelle. La politique de Genève Tourisme préfère mettre l'accent sur d'autres aspects de la Ville tels que la présence d'organisations internationales, les possibilités de shopping ou encore la beauté du paysage. Ceci dit, il est toujours important de pouvoir mettre en valeur la dimension culturelle d'une ville.

La prise de conscience récente de cette problématique a tout de même permis au département d'entreprendre une réflexion avec Genève Tourisme à ce sujet. Il est évident que la mise en place d'un tel changement peut prendre du temps car il faudra créer de nouvelles infrastructures et former un personnel à cet effet.

En ce qui concerne le bassin de population concerné par la motion, il faut comprendre que la plupart des grands musées européens accueillent une majorité de touristes. A Genève la situation est différente puisque le public qui se rend dans les musées est essentiellement constitué d'habitants du canton. Si l'on désire augmenter la proportion de touristes présents dans les musées genevois, il faut modifier la ligne politique actuelle à propos de l'offre touristique.

Un commissaire aimerait obtenir plus de précisions sur les pistes qui ont pu être évoquées lors des états généraux. Il est important que les commissaires puissent connaître le contenu de ces réunions pour pouvoir évaluer la pertinence de la motion.

M. Kanaan révèle que le compte rendu de ces états généraux est à bout touchant. Une fois qu'il sera validé par le Conseil administratif, les commissaires pourront y avoir accès sans problème.

Un commissaire désirerait obtenir des informations en ce qui concerne les horaires qui ont été établis pour les dernières nocturnes organisées par la Ville. Il serait également intéressant de connaître le retour des employés par rapport à ces événements.

M. Wastiau explique que la mise en place de ces nocturnes a souvent concordé avec le vernissage d'expositions temporaires. Ces ouvertures tardives ont permis d'organiser des concerts et des conférences liées aux thématiques de ces expositions. En général, le personnel s'est montré satisfait de ces festivités organisées dans le cadre d'événements ponctuels. Nonobstant, il sera intéressant de connaître l'avis des collaborateurs sur la mise en place de nocturnes récurrentes car ce changement leur demandera d'effectuer des heures supplémentaires.

Ceci dit, les nocturnes ont toujours été accueillies favorablement par le personnel des musées genevois. Il faut juste prendre en compte le fait que ces ouvertures peuvent demander de contracter des collaborateurs supplémentaires.

Une commissaire aimerait avoir plus de précisions sur le type de demandes que reçoit le département de la part d'instances privées. Il semble tout aussi intéressant d'en connaître la fréquence.

M. Marin lui répond que les musées genevois reçoivent des requêtes de privés tous les jours. A l'heure actuelle, le département n'accepte que les demandes émanant d'entreprises qui prennent une part directe dans le financement des institutions muséales. Le mécénat permet de bénéficier en contrepartie de quelques soirées privées pouvant être organisées dans les enceintes d'un musée. Il est important de prendre en compte que les financements privés du MAH représentent entre deux et trois millions de francs par an. Cette somme contribue fortement à la mise en place d'une programmation de qualité et on ne peut pas se permettre de passer outre. En revanche, il est clair que le musée n'accepte que des événements en rapport avec son offre. Il ne faudrait pas que le département organise des événements éloignés de la fonction première des musées.

M. Kanaan confirme que la politique actuelle ne rentre pas dans une commercialisation des espaces muséaux. La ligne directrice du département préfère considérer les musées comme une institution de divertissement culturel et plutôt qu'un outil de rentabilité financière. Il n'est pas question pour l'instant d'organiser des anniversaires ou des mariages dans l'enceinte de musées. Ce genre de festivités demanderait, par ailleurs, un important dispositif de sécurité qui augmenterait le coût de ces manifestations.

La commissaire estime qu'il serait possible d'organiser des concerts payants à l'intérieur du MAH. Ce type de divertissement rentrerait parfaitement dans l'offre du musée, en particulier dans le cadre de morceaux de musique joués avec des instruments anciens.

M. Kanaan explique que ce genre d'événements existe déjà, nonobstant ils ne relèvent pas d'une nature commerciale.

M. Marin ajoute que le budget global du MAH s'élève à 32 millions de francs avec des frais fixes estimés à 23 millions de francs. Ces moyens permettent d'organiser des expositions de qualité, mais il est clair qu'il faut aller chercher de l'argent ailleurs pour s'assurer d'une certaine marge de manœuvre. Ainsi, il est important de définir quelle sera la fonction première des musées genevois pour les années à venir, à savoir un outil de diffusion culturel ou un instrument de rentabilité.

Un commissaire s'étonne du manque d'enthousiasme des auditionnés en ce qui concerne les propositions d'ouverture de la motion. Les arguments de ce soir semblent aller à l'encontre de la rhétorique habituelle du département qui promet la qualité de l'offre muséale genevoise lorsqu'il s'agit de voter un projet de rénovation ou autre. Si les musées de la place ne peuvent pas élargir leur offre dans le but d'accueillir plus de visiteurs, il semble inutile de mettre autant d'argent dans un projet de rénovation tel que celui proposé pour le MAH.

M. Kanaan tient à souligner la distinction qu'il faut opérer entre un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Même si le département souhaite aller dans le sens de la motion, il faut comprendre que les changements proposés auront un coût. Alors que le nouveau bâtiment du MEG pourra proposer une offre semblable au projet de motion, le MAH n'est pour l'instant pas équipé pour modifier son offre. La conception du nouveau projet permettra donc une diversification des activités proposées dans le musée. Il est important d'aménager de nouvelles structures alternatives si l'on veut élargir le public.

Le président croit savoir que la Ville de Genève travaille en collaboration avec une société privée en ce qui concerne le domaine de la sécurité. Sachant qu'un surveillant privé est payé 40 francs de l'heure, il serait tout à fait possible d'en engager une dizaine pour garantir le bon fonctionnement des ouvertures nocturnes. Les chiffres avancés par le département à ce sujet semblent passablement surévalués. D'autre part, il est regrettable que la Ville n'entre pas en matière sur les demandes de partenaires privés qui souhaiteraient bénéficier de l'espace d'un musée, le temps d'une soirée. Ce genre de requête est important et il ne fait aucun doute que cette disposition permettrait d'améliorer les comptes de nos musées.

M. Kanaan explique que la mise en place de ce genre de programme risque d'amener des demandes de crédits supplémentaires. Bien que l'intention soit

louable, il serait surprenant que la majorité du Conseil municipal accepte de voter de tels montants. En ce qui concerne les agents de sécurité, il faut comprendre que la municipalité ne désire pas confier l'intégralité d'un musée à la surveillance d'un partenaire privé. Pour être opérationnel, un surveillant doit être formé et encadré par des collaborateurs du service public qui, eux, coûtent plus cher qu'un agent d'une entreprise privée. Le département tient à préserver cette manière de procéder qui rentre dans la ligne politique qu'il s'est donnée.

Une commissaire demande quel type de sécurité doit être assurée dans une institution muséale.

M. Wastiau lui répond qu'il faut assurer la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments. Lors de situations événementielles, le nombre plus important de visiteurs doit être géré par des personnes qui connaissent les infrastructures. Il est important de pouvoir faire évacuer les salles de manière efficace en cas de sinistre. La sécurité des œuvres demande également d'être surveillée sur place lorsque l'on connaît l'importance des collections de la Ville. Une partie du personnel fixe doit donc être présente dans les salles pour couvrir, de manière adaptée, ce genre d'évènement.

La commissaire remarque que les compétences requises d'un agent privé en matière de sécurité sont relativement semblables à celles qui figurent dans le cahier des charges d'un employé de musée affecté à des tâches de surveillance. La Ville pourrait donc très bien faire appel à une surveillance privée pour des manifestations de ce type.

M. Wastiau lui rétorque que le domaine de la surveillance des personnes correspond en effet au cahier des charges d'un agent de sécurité lambda. En revanche, la protection des œuvres demande une connaissance approfondie du fonctionnement des musées. Les responsabilités diffèrent donc à ce niveau-là et c'est ce qui explique pourquoi les surveillants de la Ville reçoivent une formation spécifique et coûtent plus cher.

Séance du 25 août 2014

Discussions et vote

Après lecture de la lettre que M. Kanaan a envoyée aux membres de la commission, le président ouvre le tour de discussion sur la motion M-1026.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois préférerait que les changements d'horaires des musées n'engendrent pas d'augmentation de postes. Si l'on désire reporter la fermeture des musées le soir, on peut très bien envisager de les ouvrir plus tard le matin. Les classes primaires pourraient donc effectuer

leur visite durant l'après-midi sans qu'il y ait besoin d'un surplus de personnel. L'ouverture tardive des musées approuvée par le magistrat ne représenterait, dans ce cas, qu'un déplacement en avant des horaires habituels.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre regrette que le courrier envoyé par M. Kanaan ne fournisse pas suffisamment d'informations sur le coût d'un tel projet. Il aurait été préférable d'avoir une approche financière permettant de comprendre les enjeux que pourrait représenter un élargissement des horaires des musées. Sans l'apport de propositions concrètes, il paraît difficile de se prononcer ce soir sur l'approbation ou le rejet de la motion.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la base de la motion envisageait de créer des nocturnes d'une manière ou d'une autre. Alors qu'un élargissement d'horaires ne figure pas explicitement dans le texte, la réponse du magistrat semble indiquer que le projet engendrerait des coûts supplémentaires. Face à cette situation, il serait pertinent d'amender la motion pour préciser la volonté de maintenir les coûts de budget à l'équilibre.

Un commissaire socialiste juge opportun de procéder au vote de la motion aujourd'hui. La commission a déjà débattu sur le fond de la motion et son approbation permettrait de demander au Conseil administratif de présenter un vérifiable projet de faisabilité. Il est également possible de demander au Conseil administratif d'apporter plusieurs pistes de travail envisageables afin de permettre au Conseil municipal de se prononcer sur le projet en toute connaissance de cause. Ceci étant dit, il semble que l'intérêt de la motion est d'élargir les horaires de manière générale plutôt que d'en déplacer une bonne partie sur le week-end. Le maintien du même nombre d'heures d'ouverture risque de fermer la discussion lorsque l'on sait que les ouvertures matinales permettent aux écoles d'effectuer leur visite. La fermeture des musées le matin risque de poser problème aux sorties scolaires. Il serait donc pertinent de supprimer dans la motion la partie demandant de déplacer les horaires sans les élargir.

Un commissaire Vert rejoint les propos des socialistes. Le but de la motion étant d'élargir les offres des musées, il semble difficile de modifier une telle organisation sans conséquence financière. L'idéal serait de demander au Conseil administratif de procéder à une étude financière qui engloberait différents scénarios d'augmentation de l'offre.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que le texte de la motion invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'élargir l'ouverture de nos musées en fin de semaine, en maintenant le même nombre d'heures hebdomadaires. Ce considérant démontre que la motion n'envisageait pas au départ d'augmenter les coûts du budget ni d'engager du personnel supplémentaire. Les quatre heures d'ouverture additionnelles demandées pour le week-end peuvent

être prises durant les autres jours de la semaine en repoussant la mise en service d'une heure. En outre, il semble que les classes peuvent très bien effectuer leur visite durant l'après-midi à la place du matin. Enfin, si le projet est voté par le Conseil municipal, il serait pertinent d'informer le public de ces changements d'horaires par le biais des médias.

Une commissaire libérale-radical relève qu'il n'est pas toujours facile pour les classes d'effectuer leurs visites durant l'après-midi. En effet, l'ouverture des musées à 10 h du matin offre l'avantage de comprendre le temps du trajet durant les heures de cours. En outre, le musée est déjà passablement rempli l'après-midi.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien soutiendra pour sa part l'amendement du Parti libéral-radical qui demande de proposer des solutions à coût constant. En ce qui concerne les réaffectations de postes, il n'est pas nécessaire de se limiter au secteur des musées puisque l'on pourrait faire appel à des collaborateurs provenant d'autres services du département. En ce sens, la fermeture de la discothèque de Vieusseux pourrait offrir des possibilités à cet égard.

Le commissaire socialiste considère qu'il ne faudrait pas se bloquer sur le nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture des musées. Il serait judicieux de supprimer la fin de la demande de la motion car cela permettrait au Conseil administratif de proposer différents scénarios possibles.

Le président met donc au vote le premier amendement de la motion qui propose: «d'étudier la possibilité d'élargir l'ouverture de nos musées en fin de semaine».

Le premier amendement est adopté à l'unanimité des membres de la commission.

Le président met alors au vote le deuxième amendement qui énonce: «de présenter, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet concret de faisabilité avec plusieurs scénarios dont au moins un à coût constant».

Le second amendement est adopté à l'unanimité de la commission.

Le président met au vote la motion amendée.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité de la commission.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Considérant:

- le potentiel d’attractivité que représente la qualité remarquable des collections de nos musées, notamment de ceux de la Ville de Genève;
- la curiosité des visiteurs quant à la découverte de notre patrimoine;
- la concentration des publics les week-ends, notamment en période estivale;
- le statut figé des horaires d’ouverture de nos musées en dépit de la récente extension d’horaires;
- le constat que les grands musées du monde proposent des nocturnes muséales, soit une extension des horaires en fin de journée, au moins une fois par semaine, par exemple:
 - nocturnes du Louvre, Paris, les mercredis et vendredis, jusqu’à 21 h 45;
 - nocturnes de la Tate Gallery, Londres, les vendredis et samedis, de 10 h à 22 h;
 - nocturnes du Metropolitan Museum, New York, de 9 h 30 à 21 h, les vendredis et samedis;
 - nocturnes du Prado, Madrid, tous les jours de 10 h à 20 h,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à l’instar des grandes destinations culturelles de rayonnement international:

- d’étudier la possibilité d’élargir l’ouverture de nos musées en fin de semaine;
- de présenter, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet concret de faisabilité avec plusieurs scénarios dont au moins un à coût constant.